

Club Santé Séniors MGEN, 86



Le **Club Santé Séniors** (C2S) est destiné aux **adhérents MGEN retraités**.
Sa mission première est l'action sociale et la prévention en faveur
des membres du club. **Des activités culturelles et de loisirs sont
proposées...**

Atelier carterie

P.TINLAND, 07 77 81 03 44, mariepascal.tinland@club-internet.fr

Chant choral

M.TH.GORDON-MARTINS, 05 49 46 05 18, kreosotum@orange.fr

Gymnastique et musculation

G.OUVARD, 06 19 16 83 54, ghislaine.ouvard@sfr.fr

G.FAZILLEAU, 06 83 93 71 77, gfazilleau@aol.com

G.CASANOVA, 05 49 43 44 51

Atelier lecture et cinéma

M.THOREAUX, 05 49 52 11 81, thoreaux.jean@free.fr

Cours de langues

Anglais : C.DEFAYE, cldefaye1@gmail.com **par mail uniquement**

Espagnol : M. FOURNIER, 06 23 63 34 37, moniq.fournier@gmail.com

M.THOREAUX, 05 49 52 11 81, thoreaux.jean@free.fr

Randonnée pédestre

M.VIDAL, 06 07 06 14 41, martine.vidal2@orange.fr

A.SALLAT, 05 49 47 64 16, sallatg@aol.com,

A.MARTIN, 06 78 18 01 04, amf_martin@orange.fr

Voyages culturels

M.CHOLLET, 06 85 84 88 78, cholletmonique@orange.fr,

J.SUIRE 06 67 88 87 20, suire.joel@wanadoo.fr

Atelier Jeux de société, Scrabble...,

S.GARATE, 06 58 88 89 73, sergegarate5@gmail.com

Si vous êtes concerné et intéressé, vous pouvez prendre **directement contact avec les
responsables des activités.**

Les animatrices et animateurs sont tous bénévoles, et gèrent le courrier, la
communication, la comptabilité, la trésorerie, les licences 2FOPEN.

Le site du club : <https://c2smgen86.fr/>

<https://proximite.mgen.fr/98-section-mgen-de-la-vienne>

Le Club Santé Séniors 86 (C2S) – rentrée 2026-2027

Le Club Santé Séniors (C2S) est destiné aux adhérents MGEN retraités.

Sa mission première est l'action sociale et la prévention en faveur des membres du club.

Des activités culturelles et de loisirs, **animées et coordonnées par des bénévoles du club**, sont proposées par le C2S 86

À Poitiers : carterie, chant choral, langues : Anglais, Espagnol, lecture et cinéma, jeux : de cartes, de société, Scrabble etc. **Ces activités ont lieu au local du C2S, 42-44 rue du Rondy, à Poitiers.**

Hors de Poitiers : gymnastique et musculation **au CREPS de Boivre**, randonnée pédestre, randonnées-voyages, voyages culturels.



Vous trouverez dans les informations jointes :

- Un descriptif / programme pour chacune des activités.
- Les coordonnées des responsables.
- Les dates des rendez-vous de septembre ou octobre.

Les nouveaux retraités peuvent contacter directement les responsables des activités souhaitées.

Conditions d'inscription au C2S en bref

- Être adhérent à la MGEN
- Être retraité
- Renseigner la fiche d'inscription et participer aux frais :
 - contribution annuelle de **15 € pour l'ensemble des activités, 20 € pour les non MGEN (voir fiche)**
 - **Le chèque doit être libellé à : Club Santé Seniors MGEN 86**

Pour celles et ceux qui souhaitent pratiquer la *randonnée pédestre* et / ou la *gymnastique, musculation*, il faut compléter un **dossier de demande de licence 2FOPEN** (Fédération Française Omnisports des Personnels de l'Éducation Nationale), **daté et signé après le 1^{er} septembre 2026.**

→ **Règlement par chèque ou par virement à : 2FOPEN 86**

L'ensemble du courrier est à envoyer à :

CLUB SANTE SENIORS 86

BP 40298

86007 POITIERS CEDEX

IMPORTANT : utilisez uniquement cette nouvelle adresse postale du C2S et respectez impérativement le libellé ci-dessus. Surtout, n'envoyez pas vos dossiers à la MGEN qui ne les prendra pas.

N.B. Les dossiers incomplets ne seront pas traités.

Si vous aussi vous **avez envie d'animer une nouvelle activité**, selon une périodicité à votre convenance, alors venez rejoindre l'équipe du C2S.

Merci de nous contacter à l'aide du coupon-réponse joint à renvoyer à l'adresse ci-dessus.

Bonne rentrée à tous,



Le groupe de coordination

PROPOSITION D'ANIMATION

Nom, prénom :

Courriel : _____ téléphone : _____

Activité proposée et descriptif : _____

Et si vous voulez juste suggérer une activité que vous aimeriez trouver au C2S, et qui ne figure pas ci-dessus, dites-nous laquelle : _____



INFOS ACTIVITES SEPTEMBRE 2026

CHANT CHORAL

Venez vous décontracter en chantant.

La devise de la chorale est : SE FAIRE PLAISIR.

La Musique adoucit les mœurs. Chanter remonte le moral et chasse la mélancolie.

C'est un excellent exercice aérobique pour les personnes âgées.

Tout le monde est accepté, même si vous ne savez pas lire la musique.

Les nouveaux Choristes seront les bienvenus

La rentrée de la Chorale se fera le Mercredi 23 septembre 2026 de 17h à 19h.

Contact : Marie-Thérèse GORDON-MARTINS 06 79 93 53 22 ou mail : kreosotum@orange.fr

GYMNASTIQUE D'ENTRETIEN

Les horaires :

1. Cours de gymnastique :

- le lundi de 10h15 à 11h15
- et le vendredi de 10h à 11h

2. Cours de musculation

- le lundi de 11h15 à 11h45
- et le vendredi de 11h à 11h30

Toutes ces séances sont encadrées par un moniteur diplômé d'Etat et ont lieu :

Salle DOJO

Au CREPS, Château de BOIVRE, 86580 VOUNEUIL sous BIARD

La reprise des cours est fixée au vendredi 4 septembre 2026 à 10h.

Contacts :

- **Ghislaine OUVRARD - 06 19 16 83 54**
- **Geneviève FAZILLEAU - 06 83 93 71 77**
- **Gérald CASANOVA - 05 49 43 44 51**

Informations complémentaires :

Le montant de la cotisation pour les séances gym ou gym et muscu, de la saison 2026/2027 est le suivant : 107 euros pour la gym et 128 euros pour la gym et muscu.

Règlement à payer soit par chèque libellé à l'ordre de 2FOPEN 86 et qui sera à remettre auprès des personnes nommées ci-dessus, soit par virement

RANDONNEE PEDESTRE

Des marches sont organisées chaque semaine, les mardis, mercredis et jeudis après-midi, dans un rayon de 20 à 30 km autour de Poitiers.

- De 9 à 12km, les mardis et jeudis, durée : environ 2h30
- De 7 à 8km les mercredis, durée : 2h à 2h30.

Le programme, élaboré par les participants tous les deux mois, est envoyé aux personnes inscrites à l'activité ayant réglé leur contribution au Club Santé Seniors86 et acquis leur licence 2FOPEN.

Ce programme est accessible et mis à jour régulièrement sur le site du club :

<https://c2smgen86.fr/> rubrique « randonnées pédestres »

Les marches du mardi et du jeudi reprendront le mardi 1er septembre 2026

Les marches du mercredi reprendront le mercredi 8 septembre 2026

Bilan 2025-2026

De septembre 2025 à juin 2026, il a été organisé :

- 97 randonnées différentes tout autour de Poitiers par les membres de l'activité « marche ». 6 randonnées ont dû être annulées pour cause de forte chaleur ou autre aléa climatique
- 3 « journées complètes », plus lointaines, comportant une randonnée le matin et des visites culturelles l'après-midi :
 - Saint-Généroux-Oiron, 30 septembre 2025,
 - Airvault-Saint-Jouin de Marne, 23 avril 2026
 - Saint-Savin, 21 mai 2026
- Un après-midi « galette des rois » le 20 janvier 2026 : comme tous les ans, tous les inscrits à tous les ateliers du club, ont été invités à un moment convivial autour de la galette des rois, précédé d'une randonnée pour ceux qui le souhaitent.

Contacts :

- **Pour les marches du mardi et du jeudi :**
 - **Martine VIDAL - 06 07 06 14 41**
- **Pour les marches du mercredi :**
 - **Annie SALLAT - 05 49 47 64 16 - 06 79 52 92 31**



RANDONNEE VOYAGE

Séjour au Pays Basque du 30 mai au 6 juin 2026 à Itxassou

Seize personnes étaient inscrites, quinze ont fait le séjour

- Nous avons la possibilité d'arriver en voiture (7 personnes) ou en train (8). Le guide est venu nous chercher à Bayonne.
- Nous avons été hébergés à l'hôtel (pension complète)
- Nous avons fait 6 jours et demi de randonnées :
- Hendaye, Saint-Jean-de-Luz, Fontarabie (Espagne) Vallée de la Nive, circuit des Palombières...
- Le dénivelé était d'environ 300-400 mètres, nous avons fait 7 - 8 km /jour

Le séjour a été très réussi, malgré une bonne journée de pluie, la température tout à fait adaptée à la marche

Contact : Andrée MARTIN - 06 78 18 01 04



ATELIER LECTURE

Le groupe lecture de la MGEN est un atelier très vivant.
Possibilité d'organiser des sorties ciné Art et Essai.

Club de lecture : le 3ème lundi du mois de 15h30 à 1740

Contact : Monique THOREAUX tél : 05 49 52 11 81

ATELIER JEUX DE SOCIETE – SCRABBLE & AUTRES

Vous pouvez apporter vos jeux.

Si vous êtes intéressé, n'hésitez pas à vous inscrire et à venir, nous vous proposons :

- **Le mardi après-midi de 14H à 16H 30 dans notre local rue du RONDY**

L'activité commencerait le mardi 29 Septembre 2026 de 14H à 16H30

Contact : Serge GARATE – 06.58.88.89.73 serge.garate5@gmail.com

COURS DE LANGUES ANNEE 2026-2027

ATELIER D'ESPAGNOL « EL TALLER »

L'année s'est bien déroulée. Nous étudions des textes de la littérature espagnole ou sud- américaine.
Nous sommes toujours à la recherche d'une personne pour nous corriger. Nous acceptons volontiers d'autres participants

L'an prochain, le groupe continuera tous les jeudis de 10h à 12h
Contact : Monique THOREAUX tél : 05 49 52 11 81

COURS D'ESPAGNOL DE MONIQUE FOURNIER

¡ Hola !

2 niveaux vous sont proposés :

- niveau 1 : faux débutant, le jeudi de 10h à 12h
- niveau 2 : moyen, débrouillé !! le lundi - de 10h à 12h et de 14h à 16h

Les cours débuteront le lundi 5 octobre 2026 aux horaires indiqués ci-dessus.

Contact : Monique FOURNIER tél : 05 49 01 04 15 (laisser un message)
06 23 63 34 37, mail : moniq.fournier@gmail.com

COURS D'ANGLAIS DE CLAUDINE DEFAYE

Niveau : «*advanced*». Les lacunes ne sont cependant pas un handicap !

Horaires : le mardi de 10H à 11H30.

Rentrée : mardi 29 septembre 2026

Programme :

- Exploitation de textes d'actualité extraits de journaux anglais.
- Écoute, lecture, phonétique de base.
- Réactivation systématique du vocabulaire et des structures grammaticales.
- Décodage de dessins humoristiques (cartoons).

Préférez le contact par mail : cldefaye1@gmail.com



ATELIER CARTERIE

Fabrication de cartes animées ou en volume, cartes pop-up.

Matériel à apporter pour la 1ère séance : trousse complète avec crayons, règle, ciseaux, gomme, cutter, colle, scotch. Pour les séances suivantes, papiers et cartons unis et de couleurs.

Le quatrième lundi de chaque mois de 16h à 18h.

A partir du 28 septembre 2026.

Contact : Pascale TINLAND 07.77.81.03.44 ou mariepascal.tinland@club-internet.fr

VOYAGES CULTURELS

C'est un plaisir de pouvoir partir avec un groupe sympathique et convivial vers de nouvelles destinations. C'est s'enrichir culturellement et humainement dans un esprit de respect et de tolérance. Au retour, le groupe se retrouve une journée pour échanger photos et films et revivre tout le déroulement du voyage.

Membres de la commission pendant l'exercice :

- BESSONNET Guy, CHOLLET Monique, DEFAYE Claudine, GUICHET Jacqueline, HEINTZ Eliane, LABROUSSE Daniel, MAROT Madeleine, ROYER Lysiane et SUIRE Joël.
- Responsable voyages avec Solotour : Monique CHOLLET.
- Responsable voyages avec Arts et Vie : Joël SUIRE.

Voyages effectués et retours de voyage pendant l'exercice 2025-2026 :

- « Italie, entre Piémont & Lombardie » du 1er au 8 sept. 2025 avec Solotour, 30 participants.
- Le 7 novembre 2025 : retour du voyage « Tour de Bretagne » (12 au 18 mai 2025).
- Le 5 décembre 2025 : retour voyage « Républiques Baltes » (16 au 26 juin 2025).
- Le 23 janvier 2026 : retour voyage « Belgique » (01 au 08 septembre 2025).
- « Lubéron » du 5 au 11 mai 2026 avec Solotour, 27 participants.

Voyages à venir en 2026 :

- « Allemagne du sud » du 23 juin au 2 juillet 2026 avec Arts et Vie, 24 participants.
- « Belgique » du 7 au 14 septembre 2026 avec Solotour, 35 participants.
- « Afrique du sud » du 13 au 25 novembre 2026 avec Arts et Vie, 12 participants à ce jour. Voyage non finalisé car il faut être 15 inscrits pour un groupe constitué...

Projets 2027 :

- « Cantabrie » 7 jours en septembre 2027 avec Solotour,
- « Grèce » 18 mai 2027 12 jours – 11 nuits avec Arts et Vie,
- « Jura-Bourgogne » du 27 mai au 3 juin 2027 avec Solotour,

En septembre 2026, vous recevrez le programme détaillé de ces différents voyages ainsi que les fiches d'inscription.

Voilà de quoi réfléchir sur telle ou telle destination et au plaisir de se retrouver pour un de ces prochains voyages !

Contacts :

Monique CHOLLET, cholletmonique@orange.fr

Joël SUIRE, suire.joel@wanadoo.fr

Club Santé Séniors 86
BP 40298/ 86007 POITIERS CEDEX

Affilié à la Fédération Française Omnisport
 Des Personnels de l'Education Nationale, "2FOPEN"

Contribution 2026-2027

A renvoyer complétée dès que possible

La contribution individuelle est perçue par **année scolaire, indispensable** pour participer aux activités organisées par le Club et recevoir les informations.

A remplir **totalemment**, en lettres d'imprimerie

Nom	Prénom	Né(e) le	Mutualiste MGEN			
			Oui		Non	

Adresse complète	Code postal	Ville

Téléphone fixe ou Portable	Email de contact

Cocher la ou les activités que vous voulez pratiquer au Club

Anglais		Espagnol		Gymnastique		Rando Voyage		Si adhérent MGEN	15 €	
Chant choral		« Carterie »		Lecture et Cinéma		Voyage culturel		Si adhérent NON-MGEN	20 €	
Randonnée		Jeux de société						Total Contribution 2026		 €

Assurance Responsabilité civile obligatoire (obligatoire pour adhérer au Club)						
MAIF : N° Sociétaire		Titulaire de l'option PRAXIS	Oui		Non	
Autre compagnie d'Assurance		N° de Police :				

Attention : Marche, Gym : Licence 2FOPEN 2026-2027 obligatoire dès Septembre.

Renvoyez cette fiche d'inscription complétée, avec votre règlement par chèque à l'ordre de « Club Santé Senior MGEN 86 » à cette adresse et pas une autre, en respectant impérativement le libellé ci-dessous

CLUB SANTE SENIOR 86

BP 40298

86007 POITIERS CEDEX

Les marcheurs et gymnastes joignent à cet envoi leur demande de licence 2026-2027 avec leur règlement payé par chèque ou par virement.

Qui est membre du Club ?

Tout membre de la MGEN devient membre du Club au premier jour de sa retraite.

Qui est membre actif du Club ?

Tout retraité, s'il est :

- Membre participant ou membre bénéficiaire de la MGEN rattaché à la section
- A jour de sa contribution annuelle

Les adhérents retraités de MGEN Filia peuvent adhérer au club.

La qualité de membre actif du Club (à jour de son adhésion et contribution) lui permet :

- De participer aux activités de son choix dans les conditions particulières de leur organisation,
- De recevoir les informations concernant ces activités.

La licence 2FOPEN est obligatoire pour participer à toutes les activités non sédentaires Marche et Gym.

Dans tous les cas, il est impératif d'être retraité. En effet, pour des raisons de responsabilité, la Direction de la MGEN nous demande d'être très vigilants.

Autres cas :

Peuvent également participer aux activités :

- Les personnes retraitées non mutualistes, mais dont **l'adhésion au Club a été validée** par le passé.
- Des conjoint(e)s non mutualistes MGEN, **après accord du Comité de Section** (*cette catégorie d'adhérents devant rester limitée*).

Aide Licence 2026-2027

Afin de vous aider, voici quelques instructions pour compléter vos demandes de licences 2FOPEN :

Attention, tous les documents 2FOPEN à compléter doivent être datés et signés après le 1^{er} Septembre 2026

Demande de licence MGEN / 2FOPEN (Fiche individuelle) :

- Renseignez les éléments personnels.
- Indiquez les activités sportives que vous pratiquerez au club : Randonnée pédestre et / ou Gymnastique d'entretien.
- Cochez la licence et éventuellement IA Sport.
- Renseignez les éléments de paiement.
- Dans les « souhaits », **nous conseillons fortement de ne pas « renoncer à l'assurance de base ... »** (qui n'est que de 2,50 € sur le coût total de la licence).
- Complétez également la partie de droite.
- Datez et Signez.

Certificat médical :

A – Si vous n'étiez pas licencié à la 2FOPEN en 2025-2026, joignez un certificat médical de non contre-indication (daté et signé après le 1-09-2026).

B – Si vous étiez licencié à la 2FOPEN en 2025-2026 :

« Il est précisé que **la 2FOPEN privilégie toujours le certificat médical annuel afin de soulager le travail des bénévoles départementaux pour la gestion des certificats médicaux désormais** valables quatre ans. A défaut de certificat médical pour un renouvellement de licence (sans interruption de pratique), une attestation **devra être fournie**. (voir Questionnaire Santé-Attestation 2FOPEN)»

Alors et seulement dans ce dernier cas, complétez et gardez pour vous le **questionnaire de santé « QS – SPORT »**.

Si vous avez coché « **OUI** » en réponse à l'une des questions, alors faites établir un certificat médical.

Si vous avez coché « **NON** » en réponse à toutes les questions, renvoyez-nous uniquement **l'attestation questionnaire de santé** (datée et signée après le 1-09-2026)

Païement : Vous pouvez payer par chèque (31 ou 42 €) libellé à : **2FOPEN 86** ou faire un virement (voir fiche N° 6 bis Paiement Licence 2FOPEN 86)

Courrier : *tous les documents sont à envoyer à :* **CLUB SANTE SENIORS 86**
BP 40298
86000 POITIERS CEDEX

Ces instructions, quelque peu « directives », ont pour but de vous faciliter la tâche, de faciliter la nôtre, d'éviter les retours, et de répondre ainsi aux demandes de la Fédération.
Merci de votre compréhension.

Fiche individuelle d'adhésion – Club Santé Séniors
Du 1^{er} septembre 2026 au 31 août 2027

☐ Madame ☐ Monsieur

NOM (en majuscules) :

PRÉNOM :

DATE DE NAISSANCE :

ADRESSE EMAIL :

TÉLÉPHONE PORTABLE :

ADRESSE :

CODE POSTAL : VILLE :

ACTIVITÉ PRINCIPALE :

ACTIVITÉ 2 : ACTIVITÉ 3 :

Je choisis la licence 2FOPEN 2026/2027 : (cochez la case)

MGEN / 2FOPEN ☐ 31 €

Licence temporaire du au ☐ 11 €
(Maximum 2 nuits consécutives renouvelable 2 fois pendant la saison)

Licence de printemps (1^{ière} prise de licence au 01/04/2027) ☐ 21 €

Assurance optionnelle I.A.Sport+ au tarif MAIF 2026/2027 ☐ 15,57 €

☐ Je souhaite renoncer à l'assurance Individuelle accident (IDC) ... - 2,50 €

Participation départementale = €

Montant total de votre adhésion = €

Règlement ☐ Espèces ☐ Virement

☐ Chèque de € n°

Banque :

☐ Je souhaite souscrire la garantie « I.A.Sport+ » qui se cumule en cas d'accident corporel, à la garantie assurance individuelle accident (IDC). J'ai bien noté que la garantie I.A. Sport+ serait acquise à compter de la date de souscription jusqu'à la fin de la période de validité de ma licence.

☐ J'ai noté que ma prise de licence donne l'autorisation à la 2FOPEN d'utiliser, pour la gestion de ses licenciés, les données personnelles ci-dessus et j'ai pris note que je pourrai à tout moment exercer mon droit de regard sur elles.

La 2FOPEN peut être amenée à utiliser et diffuser à titre gratuit et non exclusif des photographies vous représentant, réalisées pendant des activités ou des séjours.

Si vous vous y opposez, cochez la case ☐

☐ J'ai noté que ma prise de licence vaut acceptation de l'abonnement au bulletin d'information électronique de la 2FOPEN et j'ai pris note que je pourrai à tout moment m'en désabonner.

J'atteste avoir pris connaissance des conditions et des garanties d'assurance

Fait à :

Le :

Signature

Avez-vous déjà été licencié(e) à la 2FOPEN ?

OUI ☐ NON ☐ N° de licence

La Fédération Française Omnisports des Personnels de l'Éducation Nationale a souscrit auprès de la MAIF, un contrat d'assurance des Risques Autres que les Véhicules à Moteur (RAQVAM), afin de garantir par le biais de la licence, les activités organisées tant par la Fédération que par ses structures qui lui sont affiliées.

Au cours de votre pratique d'activités physiques et sportives, vous encourez deux risques : celui d'être responsable d'un accident et celui d'en être victime. Par le biais de votre licence, vous possédez à cet effet une assurance fédérale en trois volets :

- Assurance de responsabilité civile
- Assurance défense recours
- Assurance Individuelle accident (IDC)

Assurance de Responsabilité Civile : Si vous êtes reconnu(e) responsable, la MAIF prend en charge l'indemnisation de la victime. Cette garantie de responsabilité vous est acquise automatiquement avec votre licence (conformément à l'Article I321-1 du Code du Sport). Elle couvre les dommages corporels causés aux tiers (y compris les autres licenciés 2FOPEN), les dommages matériels et les dommages immatériels consécutifs à un accident.

Assurance Défense Recours : Cette garantie, d'ordre juridique, est incluse dans votre licence. Elle s'exerce la plupart du temps, dans le cadre des dommages garantis et comporte la défense pénale. La MAIF prend en charge les frais de défense de l'assuré à concurrence d'une somme généralement précisée aux conditions particulières. En aucun cas l'amende infligée à l'assuré ne peut être garantie si ce dernier est condamné par les tribunaux devant lesquels il est cité. Le recours contre le responsable : la MAIF exerce à ses frais pour le compte de son assuré, le recours contre le responsable de l'accident ; ce recours étant fait soit amiablement soit judiciairement.

Assurance individuelle accident (IDC) : Cette garantie strictement personnelle, vous permet de bénéficier de capitaux spécifiques en cas de dommages corporels d'origine accidentelle (ITT, invalidité permanente, décès, compléments en cas de frais médicaux...). La 2FOPEN vous donne par ailleurs (conformément à l'Article I321-6 du Code du Sport), la faculté de souscrire des capitaux plus élevés en fonction de vos besoins personnels (en prenant l'Option IA Sport+). La licence 2FOPEN inclut une part assurance IDC à laquelle vous pouvez renoncer au moment de la prise de licence

Certificat médical

Nouvelle adhésion ou renouvellement après interruption : joindre **obligatoirement** un certificat médical.

Autre cas : Si le certificat médical est daté en 2022 en joindre un nouveau a/c du 01/09/2026. Dans l'intervalle, l'attestation questionnaire de santé (QS-Sport) doit être remplie et signée.

Attention !

Marcheurs et gymnastes

Cette année, vous avez la possibilité de payer par chèque mais aussi par virement

Nom :

Prénom :

Je paie par chèque :

☐ OUI

☐ NON

Je paie par virement :

☐ OUI

☐ NON

Vous payez par chèque, à l'ordre de "2FOPEN 86 " :

Renvoyez la fiche individuelle d'adhésion complétée, avec votre règlement

à cette adresse, en respectant impérativement le libellé ci-dessous :

**CLUB SANTE SENIORS 86
BP 40298
86007 POITIERS CEDEX**

- Vous payez par virement :

Renvoyez la fiche individuelle d'adhésion complétée

à cette adresse, en respectant impérativement le libellé ci-dessous :

**CLUB SANTE SENIORS 86
BP 40298
86007 POITIERS CEDEX**

Payez avec l'IBAN suivant, la banque étant le Crédit agricole situé Avenue de la Libération à POITIERS :

Nom et Adresse du Titulaire : ASSOC. 2FOPEN86

IBAN : FR76 1940 6000 0067 2081 2609 937

BIC : AGRIFRPP894

CERTIFICAT MÉDICAL DE NON-CONTRE-INDICATION à la pratique sportive en loisir et en compétition

Je soussigné(e), Docteur.....

Certifie avoir examiné ce jour

Mme, M.....

Né(e) le :

Et n'avoir constaté, AUCUN SIGNE CLINIQUE APPARENT CONTRE-INDIQUANT LA PRATIQUE SPORTIVE DE :

-
-

Remarques restrictives éventuelles :

.....
Pour les sports particuliers (plongée, parachutisme), il faudra se référer à la législation en vigueur dans la fédération concernée.

REMARQUES

Le Code du Sport impose la présentation préalable d'un certificat médical **AVANT** la délivrance d'une licence sportive conformément aux articles l231-2, l231-2-1, l231-2-2 et l231-3.

Loi n°2016-41 du 26/01/2016 – article 219 :

L'obtention d'une licence d'une fédération sportive est subordonnée à la présentation d'un certificat médical datant de moins d'un an et permettant d'établir l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou, le cas échéant, de la discipline concernée.

Lorsque la licence sollicitée permet la participation aux compétitions organisées par une fédération sportive, le certificat médical atteste l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline concernés en compétition

Fait à

Le.....

Signature du médecin :

Cachet professionnel :

CERTIFICAT MÉDICAL ET LICENCE SPORTIVE

La loi du 26 janvier 2016 dite de « modernisation du système de santé » et ses décrets d'application ont modifié les conditions de délivrance et de renouvellement des licences sportives. Le décret n° 2016-1387 du 12 octobre 2016 relatif au certificat médical attestant de l'absence de contre-indication, ainsi que l'arrêté du 20 avril 2017 relatif au questionnaire de santé exigé pour le renouvellement d'une licence sportive, en précisent les dispositions qui s'appliquent à compter du 1er juillet 2017.

L'obtention de la licence 2FOPEN :

L'obtention d'une licence d'une fédération sportive et donc à la 2FOPEN est subordonnée à la présentation d'un certificat médical. Ce certificat médical permet d'établir l'absence de contre-indication à la pratique d'une ou plusieurs activités pour lesquelles l'adhérent demande une licence. La ou les activités doivent être nommées sur le certificat médical.

Si la licence sollicitée ouvre droit à la participation à des compétitions officielles, le certificat médical doit mentionner spécifiquement l'absence de contre-indication de la pratique du sport ou de la discipline concernée en compétition.

Ainsi, à la 2FOPEN, il est obligatoire de présenter un certificat médical pour toute première licence sportive et ce quelle(s) que soi(en)t l'/les activité(s) pratiquée(s).

Le renouvellement de la licence 2FOPEN :

Il est précisé que **la 2FOPEN privilégie toujours le certificat médical annuel** afin de soulager les bénévoles départementaux à la gestion des certificats médicaux désormais valables QUATRE ans.

A défaut de certificat médical pour un renouvellement de licence (sans interruption de pratique), une attestation médicale **devra être fournie par tous les pratiquants.** ([doc téléchargeable sur site](#))

Ainsi, à chaque renouvellement de licence, et ce pendant les 3 ans qui suivront le CM fourni, le sportif devra renseigner et signer l'attestation questionnaire de santé liée au renouvellement de sa licence. Cette attestation restera avec l'adhésion du pratiquant au sein du Comité ou club.

Cependant, les réponses au questionnaire pourront néanmoins déclencher une obligation de certificat médical de non-contre-indication dans le cas où une rubrique du questionnaire portera une réponse positive. Dans ce cas, il est à noter que le questionnaire ne sera pas remis au Comité départemental, par discrétion et respect de la vie privée de l'individu. Seul sera remis le certificat médical de non-contre-indication pour l'activité ou les activités spécifique(s). Les réponses formulées relèvent donc de la seule responsabilité du licencié. Le questionnaire est à utiliser pendant les 3 saisons qui suivent celle pour laquelle un certificat médical a été délivré. **La 4^{ème} année de pratique sans interruption, un certificat médical devra à nouveau être fourni au Comité départemental 2FOPEN ou USFEN-FP.**

Ex :	Saison N :	Certificat médical
	Saison N + 1 :	Questionnaire + attestation complétée et signée
	Saison N + 2 :	Questionnaire + attestation complétée et signée
	Saison N + 3 :	Questionnaire + attestation complétée et signée
	Saison N + 4 :	Certificat médical

Modèle de gestion des certificats médicaux, sur tableur Excel :

Nom Prénom du licencié(e)	N° Licence 2FOPEN	Activités sportives	Date certificat médical (Année N)	Date attestation (N+1)	Date attestation (N+2)	Date Certificat médical (N+3)
DUPONT Marc	26521	Golf, rando	15/09/2022			Au plus tard 01/09/2026

Le questionnaire de santé et l'attestation 2FOPEN sont téléchargeables sur 2fopen.com

Renouvellement de licence d'une fédération sportive

Questionnaire de santé « QS – SPORT »

Ce questionnaire de santé permet de savoir si vous devez fournir un certificat médical pour renouveler votre licence sportive.

Répondez aux questions suivantes par OUI ou par NON*	OUI	NON
Durant les 12 derniers mois		
1) Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexpliquée ?	☐	☐
2) Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?	☐	☐
3) Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?	☐	☐
4) Avez-vous eu une perte de connaissance ?	☐	☐
5) Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?	☐	☐
6) Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?	☐	☐
A ce jour		
7) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc...) survenu durant les 12 derniers mois ?	☐	☐
8) Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?	☐	☐
9) Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?	☐	☐
<i>*NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié.</i>		

Si vous avez répondu NON à toutes les questions :

Pas de certificat médical à fournir. Simplement attestez, selon les modalités prévues par la fédération, avoir répondu NON à toutes les questions lors de la demande de renouvellement de la licence.

Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions :

Certificat médical à fournir. Consultez un médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné.

✂

ATTESTATION QUESTIONNAIRE DE SANTÉ

Utilisable seulement pour le renouvellement de ma licence 2FOPEN/USFEN-FP sans interruption de saison sportive

Dans le cadre de la demande de renouvellement de ma licence auprès de la Fédération Française Omnisports des Personnels de l'Éducation Nationale, **pour la saison 2026-2027**, je soussigné(e) atteste avoir rempli le questionnaire de santé CERFA N° 15699*01 fixé par arrêté du Ministre chargé des sports daté du 20 avril 2017 et publié au Journal officiel du 4 mai 2017.

Dans le respect du secret médical, je conserve strictement personnel ledit questionnaire et m'engage à remettre la présente attestation au comité 2FOPEN/USFEN-FP, section affiliée ou CSS au sein duquel je sollicite le renouvellement de ma licence 2FOPEN.

Conformément aux dispositions de l'article D. 231-1-4 du Code du Sport,

☐ **J'ai répondu NON à chacune des rubriques** du questionnaire : dans ce cas, je transmets la présente attestation à mon comité 2FOPEN/USFEN-FP, (ou section affiliée), CSS au sein duquel je sollicite le renouvellement de ma licence 2FOPEN.

☐ **J'ai répondu OUI à une ou plusieurs rubriques** du questionnaire : dans ce cas, je m'engage à fournir à mon comité 2FOPEN/USFEN-FP ou section affiliée ou CSS un certificat médical établi après le 1er juillet de l'année en cours attestant l'absence de contre-indication à la pratique de

Le

Signature :

CERTIFICAT MEDICAL OU QUESTIONNAIRE DE SANTE ?

Pour le renouvellement de votre licence 2FOPEN/USFEN-FP, vous pouvez utiliser le Questionnaire de santé «QS-SPORT» Cerfa n° 15699*01 + l'attestation questionnaire de santé en lieu et place du certificat médical annuel, seulement aux conditions suivantes :
Vous avez fourni à la 2FOPEN un certificat médical au cours de la saison sportive 2025-2026.
Le questionnaire de santé est à utiliser pendant les 3 saisons suivantes et à partir de la **4^{ème} année de pratique sans interruption**, un nouveau certificat médical devra être fourni.

Si vous avez répondu NON à toutes les questions, vous pouvez conserver votre **Questionnaire de santé «QS-SPORT»** mais vous devez compléter le coupon ci-dessous et le remettre avec la fiche individuelle d'adhésion ainsi que le montant de votre cotisation à l'instance qui enregistre votre inscription (Comité départemental, Club Santé Séniors, Club ou Section).

Dans les autres cas vous devez fournir un certificat médical.